

## 33<sup>e</sup> session de la Commission interparlementaire franco-québécoise

Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec l'Assemblée nationale française (DANRANF)

Paris, France

14 au 17 juin 2023

### Délégation québécoise

- M<sup>me</sup> Nathalie Roy, présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M. Vincent Caron (Portneuf), député et vice-président de la DANRANF
- M<sup>me</sup> Stéphanie Lachance (Bellechasse), députée
- M<sup>me</sup> Élisabeth Prass (D'Arcy-McGee), députée
- M<sup>me</sup> Marie-Claude Nichols (Vaudreuil), députée
- M. Siegfried Peters, secrétaire général
- M<sup>me</sup> Emmanuelle Chapron, directrice-adjointe du cabinet de la présidente de l'ANQ
- Conseillère en relations interparlementaires et internationales

### Contexte

La 32<sup>e</sup> session de la Commission interparlementaire franco-québécoise (CIFQ) s'est tenue à Québec, en mars 2019. Cette dernière portait sur les thèmes de l'éthique et de l'intelligence artificielle, ainsi que sur les enjeux liés à l'usage des pesticides. La 33<sup>e</sup> session de la CIFQ s'est déroulée à Paris et à Lyon, du 14 au 17 juin 2023. Les thèmes de l'utilisation des réseaux sociaux et la régulation des contenus haineux, ainsi que de l'accompagnement et la prise en charge de la fin de vie ont été retenus pour les séances de travail.

## Objectifs et résultats

Consolider la relation existante avec la présidence de l'Assemblée nationale française


- La 33<sup>e</sup> session de la CIFQ était l'occasion pour la présidente de l'Assemblée nationale du Québec de rencontrer pour la première fois la présidente de l'Assemblée nationale française (ANF), M<sup>me</sup> Yaël Braun-Pivet. Un entretien a également eu lieu avec la vice-présidente de l'ANF, M<sup>me</sup> Valérie Rabault, permettant ainsi d'approfondir la relation de confiance qui perdure entre les deux parlements. Les présidences ont notamment discuté de l'importance de la relation entre les deux assemblées, de la protection de la langue française et de l'évolution de la place des femmes en politique au Québec et en France.
- Des entretiens se sont également tenus entre le secrétaire général de l'ANQ et ses homologues, le secrétaire général de l'Assemblée et de la Présidence, M. Michel Moreau, et la secrétaire générale de la questure, M<sup>me</sup> Catherine Leroy.

Présenter les moments significatifs de l'actualité politique québécoise et s'enquérir des enjeux de l'actualité politique et parlementaire française.

- Plusieurs faits marquants ont été abordés lors de la séance de travail et des périodes d'échanges plus informelles. Les députés québécois ont mentionné des mandats ayant ponctué le travail parlementaire au cours des derniers mois, dont le projet de loi 15, portant sur la réforme du système de santé et de services sociaux. Certains ont souligné des enjeux tels que la hausse des situations de détresse en santé mentale et le manque de psychologues dans le réseau public, ainsi que la pénurie de main-d'œuvre.
- Les parlementaires français ont présenté la composition actuelle de la Chambre et ont souligné le contexte, rarement vécu en France, de l'éclatement des groupes politiques qui a mené à une majorité relative et non absolue pour le gouvernement. Il a également été question des enjeux entourant l'adoption de la loi sur la réforme des retraites, ainsi que du manque de médecins en France. De plus, certains délégués ont souligné les nombreux défis que rencontre la France en matière de pouvoir d'achat, de santé, d'éducation, de sécurité, ainsi que d'adaptation au nouveau fonctionnement du monde du travail postpandémie.

Discuter de l'utilisation actuelle des réseaux sociaux et en apprendre davantage sur les façons de faire en France concernant la régulation des contenus haineux en ligne.

- La deuxième séance de travail portait sur la thématique des réseaux sociaux et de la régulation des contenus haineux. Les parlementaires ont échangé sur la situation actuelle vécue par les élus en France et au Québec qui, de plus en plus, font face à des contenus haineux en ligne, mais également à l'extérieur des plates-formes de réseaux sociaux. L'insécurité grandissante et la nécessité d'adapter les mesures de sécurité ont également



été soulevées. Tous se sont entendu sur la difficulté d'agir sur l'anonymat des réseaux sociaux, mais également sur l'importance de la sensibilisation et de l'éducation à la citoyenneté numérique.


- Les parlementaires ont auditionné M. Benoît Loutrel, président du groupe de travail sur la supervision des réseaux sociaux et membre du collège de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Ce dernier a soulevé de nombreux éléments qui ont contribué à alimenter les discussions des parlementaires, tel que le fait que l'auto-régulation des grandes plates-formes des réseaux sociaux n'est plus possible, mais qu'il est primordial de travailler avec elles, plutôt que contre elles, afin de lutter contre la haine en ligne. Ce dernier a présenté la Loi contre les contenus haineux sur Internet, adoptée en France en 2020, mais a souligné toute l'importance que des règles soient également fixées à l'international.

Réitérer l'importance de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) parmi les partenaires de l'ANQ.

- La présidente de l'ANQ a visité les nouveaux locaux de l'APF et s'est entretenue pour la première fois avec le nouveau Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Bruno Fuchs. Il a notamment été question des priorités de la présidente de l'ANQ pour l'APF et celles de la section du Québec, ainsi que de la 48<sup>e</sup> session de l'APF qui se tiendra à Tbilissi, en Géorgie, du 4 au 8 juillet 2023.

Partager l'expérience québécoise en matière de prise en charge des soins de la fin de vie.

- L'après-midi du 15 juin a été consacré à la thématique de l'accompagnement et de la prise en charge de la fin de vie. Les parlementaires québécois ont tout d'abord présenté les récentes avancées en la matière au Québec avec la tenue de la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie et le dépôt du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives*, visant notamment à élargir l'aide médicale à mourir.
- Du côté français, le retard au niveau des soins palliatifs a été souligné et le fait que la « culture palliative » n'est pas encore très répandue chez les médecins. Deux experts ont présenté les défis rencontrés en France pour faire avancer le dossier de l'aide médicale à mourir :
  - M. Alain Claeys, ancien député, co-auteur de la loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie;
  - M. Olivier Falorni, député, président du groupe d'études sur la fin de vie.
- Ils ont abordé les projets de loi déposés en France qui ont été étudiés, mais n'ont pas été adoptés. Le travail du Groupe d'étude sur la fin de vie se poursuit donc afin de mieux



déterminer quels types de soin offrir, ainsi que le lexique à utiliser pour mieux faire accepter la notion d'aide médicale à mourir. À cet effet, dans le but de partager les pratiques du Québec, les documents pertinents sur les soins de fin de vie et l'aide médicale à mourir, ainsi que les principaux termes utilisés ont été transmis aux deux experts.

- Finalement, lors d'un déplacement dans la ville de Lyon, une visite terrain a été organisée au nouveau siège social du Centre de recherche international sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé. Ce centre, dont les travaux de recherche se concentrent sur la prévention du cancer, a obtenu des résultats importants qui ont mené directement à plusieurs stratégies de lutte contre le cancer dans le monde. Lors de la visite, les parlementaires ont pu discuter avec des chercheuses, voir la biobanque de renommée mondiale, qui accueille 10 millions d'échantillons biologiques et de nombreux équipements de pointe. L'importance de la rencontre entre les chercheurs et praticiens du monde entier et la diffusion des résultats de ces recherches ont été soulevés, afin de mieux combattre le cancer dont le nombre annuel de nouveaux cas devrait augmenter de 60% d'ici 2040.

Adopter une résolution permettant de transmettre certaines recommandations conjointes aux gouvernements du Québec et de la République Française.

- À l'issue des travaux, la CIFQ a adopté une résolution recommandant aux gouvernements du Québec et de la République Française de poursuivre et d'intensifier les actions entreprises. Concernant l'utilisation des réseaux sociaux et la régulation des contenus haineux, il est notamment recommandé : de veiller à sensibiliser et à éduquer la population sur les conséquences néfastes des contenus haineux ou violents en ligne et l'importance de lutter collectivement contre ce problème en dénonçant ces contenus ; de développer des programmes pour soutenir et protéger les victimes de cyberharcèlement et de haine en ligne; de mettre en œuvre rapidement les mesures nécessaires pour assurer la protection des parlementaires et des citoyens contre la diffusion de fausses informations ou de données mensongères générées par l'intelligence artificielle.
- Concernant l'accompagnement et la prise en charge de la fin de vie, il est notamment recommandé : d'accélérer le développement de l'offre de soins de fin de vie pour garantir son accès à toutes les personnes qui en ont besoin ; d'investir des moyens dans la recherche et la collecte de données permettant de mieux appréhender, accompagner et prendre en charge la fin de vie.

## Statistiques

7 parlementaires  
rencontrés

5 experts  
invités

## Suivi

La résolution adoptée à la fin des travaux de la 33<sup>e</sup> session a été envoyée aux ministres suivants :

- M. Éric Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique;
- M. Christian Dubé, ministre de la Santé;
- M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés.

La prochaine session de la CIFQ aura lieu en 2024 au Québec.

## Dépenses

### Nathalie Roy (Montarville), présidente de l'Assemblée nationale du Québec

Transport	2 591,16 \$
Repas	404,58 \$
Hébergement*	\$
Frais d'inscription	\$
Divers	273,68 \$
<b>Sous-total</b>	<b>3 269,42 \$</b>

### Vincent Caron (Portneuf), député et vice-président de la DANRANF

Transport	2 490,67 \$
Repas	440,00 \$
Hébergement*	\$
Frais d'inscription	\$
Divers	284,43 \$
<b>Sous-total</b>	<b>3 215,10 \$</b>

**Stéphanie Lachance (Bellechasse), députée**

Transport	2 381,69 \$
Repas	324,18 \$
Hébergement*	\$
Frais d'inscription	\$
Divers	273,68 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 979,55 \$</b>

**Élisabeth Prass (D'Arcy-McGee), députée**

Transport	2 100,01 \$
Repas	357,80 \$
Hébergement*	\$
Frais d'inscription	\$
Divers	273,68 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 731,49 \$</b>

**Marie-Claude Nichols (Vaudreuil), députée**

Transport	2 100,01 \$
Repas	357,80 \$
Hébergement*	\$
Frais d'inscription	\$
Divers	273,68 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 731,49 \$</b>

**Siegfried Peters, secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec**

Transport	2 833,65 \$
Repas	440,00 \$
Hébergement*	\$
Frais d'inscription	\$
Divers	279,80 \$
<b>Sous-total</b>	<b>3 553,45 \$</b>





**Emmanuelle Chapron, directrice adjointe du cabinet de la présidente de l'Assemblée nationale du Québec**

Transport	2 839,86 \$
Repas	428,18 \$
Hébergement*	\$
Frais d'inscription	\$
Divers	273,68 \$
<b>Sous-total</b>	<b>3 541,72 \$</b>

**Conseillère en relations interparlementaires et internationales**

Transport	2 559,70 \$
Repas	440,00 \$
Hébergement*	\$
Frais d'inscription	\$
Divers	279,80 \$
<b>Sous-total</b>	<b>3 279,50 \$</b>

## Sous-totaux globaux

Transport	19 897 \$
Repas	3 193 \$
Hébergement*	\$
Frais d'inscription	\$
Divers	2 212 \$
Autres frais	488 \$
<b>Sous-total</b>	<b>25 790 \$</b>

\* Les frais d'hébergement ont été pris en charge par l'Assemblée nationale française.